



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 14 avril 2021 — N° 178

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Roger Laguë pour sa contribution à la vitalité économique et sociale de la circonscription de Brome-Missisquoi.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de rendre hommage aux Grands Verdunois Jeannine Bourbonnais et Maurice Couturier.

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner le 15^e anniversaire du Service Impôt bénévole de la Pointe-de-l'Île.

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de Radio Moyen-Orient du Canada.

14 avril 2021

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Robert Hakim, organisateur d'événements culturels et producteur de spectacles.

Mme Dorion (Taschereau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alix Renaud, poète et romancier.

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Michel Beaulieu, maire de Lac-Beauport.

À 9 h 49, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

14 avril 2021

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Fournier (Marie-Victorin) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 792 Loi renforçant la transparence des conseils municipaux

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **918** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 792.

Dépôts de documents

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Le plan stratégique 2020-2023 de la Société du Plan Nord.

(Dépôt n° 2475-20210414)

14 avril 2021

M. le président dépose :

Le projet de règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'exercice des fonctions de directeur du scrutin ainsi que la note explicative en application de l'article 550 de la Loi électorale (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 2476-20210414)

Dépôts de pétitions

M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 623 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le dépôt d'un projet de loi garantissant la liberté académique du personnel enseignant universitaire.

(Dépôt n° 2477-20210414)

M. Fortin, leader de l'opposition officielle, au nom de Mme Sauvé (Fabre) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 166 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place de mesures visant à combattre l'isolement vécu par les personnes âgées.

(Dépôt n° 2478-20210414)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

14 avril 2021

Motions sans préavis

M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, présente une motion concernant le vandalisme dans les rues du Vieux-Montréal le 11 avril 2021 et les débats entourant les mesures sanitaires; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), Mme Ghazal (Mercier), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime sa solidarité et son soutien à la communauté franco-ontarienne relativement à son combat pour la survie de ses institutions de langue française;

QU'elle dénonce le sous-financement des institutions des communautés francophones minoritaires à travers le Canada;

QU'elle condamne la disparition soudaine de 28 programmes en français à l'Université Laurentienne de Sudbury.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 919 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

14 avril 2021

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec M. LeBel (Rimouski), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. Thouin (Rousseau), présente une motion concernant les actes de désobéissance civile qui ont mené à du vandalisme dans les rues du Vieux-Montréal le 11 avril 2021; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Fortin (Pontiac), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le report des échéances fiscales; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 83, Loi concernant principalement l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments de certains enfants dont les parents ont un statut migratoire précaire.

14 avril 2021

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 05, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 15.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, propose que le principe du projet de loi n^o 79, Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Picard, premier vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu deux demandes de débat de fin de séance pour le jeudi 15 avril 2021.

- le premier, sur une question adressée par Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) au gouvernement, portant sur le sujet suivant : « Les refuges d'urgence pour les personnes itinérantes »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Perry Mélançon (Gaspé) à Mme Lecours, ministre déléguée à l'Économie, portant sur le sujet suivant : « Le contenu local des contrats d'approvisionnement gouvernementaux ».

14 avril 2021

Le débat se poursuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 218 du Règlement, des députés prennent la parole sur cette motion après la réplique de M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 12 h 49, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021.

Les travaux reprennent à 12 h 51.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **920** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 79 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 79 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

14 avril 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **921** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 78, Loi visant principalement à améliorer la transparence des entreprises, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

À 13 h 03, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, est ajourné.

Les travaux reprennent à 14 h 30.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Tanguay (LaFontaine) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que le Québec traverse actuellement une crise sans précédent dans l'offre de places en services de garde éducatifs à l'enfance;

14 avril 2021

QU'elle prenne acte que la liste d'attente pour obtenir une place a drastiquement augmenté, pour s'établir maintenant à plus 51 000 enfants, de partout au Québec;

QU'elle souligne que la difficulté d'accessibilité à une place en service de garde amène des parents, majoritairement des femmes, à faire le choix déchirant de prendre un congé sans solde;

QU'elle reconnaisse que cette crise des places en services de garde accentue l'écart d'iniquité entre les femmes et les hommes;

QU'elle constate que bon nombre des emplois occupés par les services essentiels sont des professions majoritairement féminines et que le Québec ne peut pas se passer de leur aide, à plus forte raison en situation de pandémie;

QU'elle souligne que ce sont presque exclusivement des femmes qui combler les postes d'éducatrices à la petite enfance et que le réseau des services de garde a actuellement besoin de plusieurs milliers d'éducatrices qualifiées de plus afin de pouvoir opérer le réseau;

QU'elle rappelle que les récentes négociations avec les responsables des services éducatifs en milieu familial ont été ardues et ont résulté à plusieurs fermetures de ces milieux de garde;

QU'elle reconnaisse que le troisième budget du gouvernement caquiste ne contient pas de plan, ni les sommes nécessaires afin de sortir les familles du Québec de la crise des places en services de garde;

QU'elle exige du gouvernement caquiste qu'il reconnaisse l'état de crise des places en services de garde;

QU'enfin, elle exige du gouvernement caquiste qu'il mobilise l'ensemble des ministères et organismes afin de mettre en place, dans les meilleurs délais, un véritable plan d'urgence national.

14 avril 2021

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 52 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 39 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 18 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 9 minutes 3 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 922 en annexe)

Pour : **45** Contre : **72** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, proposant que le principe du projet de loi n° 78, Loi visant principalement à améliorer la transparence des entreprises, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

14 avril 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **923** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 78 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 78 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **924** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions.

Après débat, le rapport est mis aux voix; à 18 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021.

Les travaux reprennent à 18 h 08.

14 avril 2021

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **925** en annexe)

Pour : **110** Contre : **10** Abstention : **0**

À 18 h 09, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 15 avril 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

14 avril 2021

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 918)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Samson (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)

14 avril 2021

Sur la motion de Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, M. Birbaum (D'Arcy-McGee), Mme Ghazal (Mercier), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 919)

(Identique au vote n° 918)

14 avril 2021

Sur la motion de M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones :

(Vote n° 920)

POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (IND)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

14 avril 2021

Sur la motion M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 921)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

14 avril 2021

Sur la motion de M. Tanguay (LaFontaine) :

(Vote n° 922)

POUR - 45

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

14 avril 2021

Sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

(Vote n° 923)

POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (IND)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

14 avril 2021

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 924)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

14 avril 2021

Sur le rapport de la Commission des finances publiques :

(Vote n° 925)

POUR - 110

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chauveau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Mélançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ouellette (IND)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (IND)
Chassé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Laforest (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Ciccione (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
David (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)	

CONTRE - 10

Dorion (QS)	Labrie (QS)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Massé (QS)	
Ghazal (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	